

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs, les Hautes Personnalités du Monde Diplomatique, Politique, Economique, Social, Juridique, Culturel, Militaire et « Last not Least » Ecclésiastique,

Mesdames, Messieurs et Chers Amis de l'Association des Amis de Marcel RUDLOFF,

Monsieur le Président COSTA,

Discriminations ethniques, violences urbaines, xénophobies, intégrisme, terrorisme, voilà bien les conséquences premières de l'intolérance dont l'actualité quotidienne – de par le monde – nous informe quotidiennement, depuis des années, et ce jusqu'à la banalisation.

Dans ce contexte, l'Association des Amis de Marcel RUDLOFF a fait, lors de sa création, le choix difficile, mais exaltant, de récompenser ceux et celles qui se battent, témoignent et agissent concrètement pour la tolérance.

De nos jours, « la tolérance », c'est d'abord l'engagement pour la liberté due à tous et la reconnaissance, et – par extension – pour un comportement non violent, un appel au respect des différences, pour autant, qu'au nom des différences, on ne pratique ni la ségrégation, ni la haine des autres, ni la fermeture sur soi.

John Peters Humphrey – Avocat canadien et principal rédacteur de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'ONU en 1948, dans le cadre du très bel Opéra de San Francisco – croyait résolument aux libertés fondamentales et donc à la tolérance en poursuivant inlassablement ses activités de promotion des droits de la personne.

Voici un fait historique permettant de mettre en exergue les mérites exceptionnels du Président Jean-Paul Costa, ardent défenseur des Droits de l'Homme et des Libertés, récipiendaire du Prix de la Tolérance 2014.

La tradition – qui a maintenant trois lustres d’âge – veut Cher Président Costa, que j’articule mon propos sur les motifs justifiant le choix du Conseil d’Administration, en opérant par deux points, à savoir :

- d’une part, mettre tour à tour en place votre identité et votre carrière
- d’autre part, de remettre ensuite sous les yeux de l’assistance vos qualités ainsi que vos actions empreintes de tolérance.

Toutefois, je ne voudrais pas m’abandonner à des propos interchangeable, mais souligner ce qui, dans votre cas, Cher Président Costa, échappe sinon à la loi commune, du moins à la tentation de l’habituel.

- I -

Sur mon premier point, examinant votre biographie, j’ai constaté que votre carrière, a été depuis votre jeune âge, en plein accord avec votre intérêt pour la justice et les libertés. N’avez-vous pas, enfant, déjà, inquiété votre grand’mère, par votre recherche dans la « dépêche tunisienne », d’informations sur le pool charbon acier, la guerre de Corée ou la laborieuse élection d’un Président de la République Française.

Né le 2 novembre 1941 à Tunis, d’une famille aux origines, française, italienne et polonaise, vous avez eu dès votre jeune âge le sentiment d’être un Européen. A la différence de plusieurs de vos camarades vous n’avez pas été traumatisé par la décolonisation de la Tunisie, parce que vos parents et votre sœur étaient libéraux.

L’une de vos premières chances a été de faire vos études secondaires au lycée Carnot de Tunis connu pour son ouverture et sa tolérance. Vous l’avez quitté avec regret en 1957, âgé d’un peu plus de 15 ans, pour suivre vos parents à Paris. Vous avez alors été admis dans le prestigieux établissement Henri IV, et ayant rapidement subi avec succès les épreuves du baccalauréat, vous avez pu vous plonger avec joie dans la vie d’étudiant, tout en fréquentant assidûment les cinémas d’art et d’essais du quartier Latin.

A la rentrée, vous vous êtes désisté de votre inscription en hypokhâgne et avez renoncé à l’espoir de devenir professeur de français, latin, grec. Vous avez alors mené de front, non sans quelques incursions

dans les lettres, des études à l'institut d'étude politique de Paris, puis en section service public, à ce qui était encore la faculté de droit de Paris. Vous avez eu alors quelques professeurs remarquables qui vous ont profondément marqué, notamment Maurice Frejaville, Paul Reuther, Jean Rivero, Georges Vedel, Marcel Waline et Guy Praibant. Dès lors que vous aviez sacrifié Normal Sup. votre ambition alors a été d'entrer rapidement à l'ENA.

A vingt ans l'Economie vous attirait plus que le Droit, peut être parce qu'à l'époque des Trente Glorieuses, la Science Economique avait un caractère euphorisant. Les noms de Ricardo, de Böhm-Bawerk, de Keynes, de Schumpeter, de Samuelson, tintaient alors agréablement à vos oreilles, mais peu à peu cette préférence devait s'inverser. Un double choix a reflété ce changement, celui du DEA de Droit public après la licence et votre sortie de l'ENA en 1966 dans la promotion Montesquieu, un nom prémonitoire pour un futur juriste.

Les cours de liberté publique de Jean Rivero ainsi que l'enseignement de Guy Praibant qui valorisait largement la dimension des libertés, vous avaient passionné. L'empreinte a été durable. Le droit des libertés publiques, précurseur du Droit des Droits de l'Homme a continué à vous séduire et vous avez pu rester fidèle à cette passion tant dans votre carrière au Conseil d'Etat, que dans les enseignements que vous avez dispensés en France et à l'Etranger.

Votre carrière s'étant alors principalement déroulée au Palais Royal, vous y avez exercé la plupart des métiers que l'on peut s'y voir confier, spécialement dans la branche juridictionnelle. Puis vous avez été détaché durant quelques années du Conseil d'Etat, pour assumer des postes dans l'informatique à Paris, puis à Rome, et pour exercer les fonctions de Directeur du Cabinet d'Alain Savary au Ministère de l'Education Nationale de 1981 à 1984.

C'est finalement en 1989, l'année du bicentenaire de la Déclaration des Droits de l'Homme, que votre orientation s'est infléchi. Elu à l'UFR de Droit d'Orléans, vous avez été chargé entre autre cours de celui des libertés publiques. Il est vrai que vous aviez publié en 1986, votre premier livre « *LES LIBERTES PUBLIQUES EN FRANCE ET DANS LE MONDE* »

Par ailleurs, au moment où vous rédigez « votre cours sur les libertés publiques », le Conseil d'Etat avait rendu l'arrêt Nicolas (20 octobre 1989). Pour la première fois, renversant une jurisprudence qui avait plus de 20 ans d'âge, le Conseil d'Etat reconnaissait au Traité International la primauté sur la loi, même postérieure au Traité. Vous avez alors eu l'intuition et l'espoir que la Convention Européenne et la Jurisprudence de la Cour de Strasbourg allaient bouleverser la protection des Droits et des Libertés dans notre pays, jusqu'alors si hexagonal. Dans vos enseignements à Orléans, puis de 1992 à 1998 à Paris I, vous avez alors donné au Droit Européen, une importance qu'il n'avait pas encore acquise.

Une participation à une rencontre organisée à l'initiative du Conseil Constitutionnel, du Conseil d'Etat et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, en juin 1988, vous a permis d'exposer « le principe de la proportionnalité dans la jurisprudence du Conseil d'Etat » et de faire la connaissance du regretté Bâtonnier Louis Edmond PETTITI, que le professeur Jean-Claude SOYER avait qualifié d'inlassable apôtre des Droits de l'Homme.

Au Conseil d'Etat, vous avez pu pendant neuf années assouvir votre attrait pour le Droit des Droits de l'Homme. Conscient de votre goût, Renaud DENOIX de SAINT MARC, alors Vice-Président du Conseil d'Etat, vous a chargé de le représenter et de rencontrer en décembre 1996 des Magistrats des Juridictions Suprêmes des Pays de l'Europe de l'Est, et en septembre 1997 d'assister à Postdam à un colloque sur le protocole n°11 qui venait d'être signé. Cette dernière mission vous l'avez acceptée malgré que vous aviez pris un engagement dans la séduisante Ile Grecque de Spetses. Enfin en janvier 1998, sur proposition du Président CHIRAC et du Premier Ministre Lionel JOSPIN, vous avez été élu par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, Juge de la Cour.

Puis, avec effet du 19 janvier 2007, vos collègues, reconnaissant vos mérites, vous ont élu Vice-Président, et en novembre 2009, Président de la Cour. Atteint par la limite d'âge vous avez quitté cette lourde fonction le 3 novembre 2011, et depuis lors vous poursuivez votre combat pour la tolérance dans le domaine de la Culture.

Votre biographie n'a pu que susciter l'admiration du Conseil d'Administration.

- II -

Sur le second point, à savoir vos qualités et vos mérites dans le domaine de la tolérance, ils sont les complices de votre passion pour les Droits de l'Homme. Mais à ce niveau de ma laudatio, me vient à l'esprit le constat du philosophe Austro-Britannique Ludwig WITTGENSTEIN, à savoir : « *Les limites du vocabulaire définissent l'univers de chacun* » et je ne peux que constater que mon univers est limité et que, par conséquent, mon vocabulaire est relativement insuffisant pour exposer la quintessence de vos qualités et l'ampleur de vos mérites. Mais vous connaissant tolérant, je ne vais pas m'y dérober.

Vous avez d'abord l'ubiquité, votre biographie démontrant que vous avez été et êtes disponible partout où l'on traite, avec tolérance, des Droits de l'Homme. Vous avez servi leur cause par le charisme de votre présence et vos connaissances pour tout ce qui s'y rapporte.

Vous avez défendu les Droits de l'Homme avec l'autorité du Grand Juriste, avec l'art de convaincre, avec cette volonté et cette écoute pour toutes les causes requérant la tolérance.

Vous vous êtes partout et toujours battu pour que reculent l'intolérance, le fractionnisme, ce que l'on peut appeler la méfiance malsaine de l'autrui. Vous l'avez fait de beaucoup de manières et vous savez vous servir de tous les genres. Par l'écrit, dans vos livres et les publications générales ou spécialisées. Par la parole, dans vos interventions dans diverses universités, dans les colloques. Tout est pour vous lieu de persuasion, cette persuasion dont vous avez le don souverain.

Votre intransigeance sur les valeurs n'a d'égal que votre indulgence pour les êtres, dont vous voyez bien les faiblesses. Vous connaissez les limites des hommes et les ratés de la machine judiciaire, ainsi que les défaillances de l'Etat de droit. Vous connaissez tous les dédales, toutes les roueries des intérêts et des ambitions.

Vous avez toujours su protéger l'homme et reconnaître quelque soit cet homme, son ineffaçable dignité.

Dès le début de votre présidence de la Cour, vous vous êtes efforcés de raisonner en faisant abstraction du fait que votre Pays, la France, était partie défenderesse à l'Instance. Votre esprit de tolérance vous a parfois montré ingrat vis-à-vis de l'Etat qui vous a permis de devenir Juge. Si mes souvenirs sont fidèles, vous avez participé à la condamnation de la France dans l'affaire dite du Canard Enchaîné et dans l'affaire Selmouni (concernant des tortures commises par des policiers). Votre esprit de justice doublé d'un esprit de tolérance vous a ainsi amené à participer à la condamnation d'un pays –le vôtre – alors qu'il faisait fausse route.

-----

Mesdames, Messieurs, peut être l'élan final de mon propos vous aura-t-il surpris. Peut être aurez-vous senti que sous le genre convenu de l'éloge, il courait un tressaillement particulier d'émotion.

Alors, et si vous en marquez votre surprise, je vous répondrais : « Je ne puis parler de Jean-Paul COSTA sans trembler un peu, parce que vous m'avez accordé le privilège de vous entretenir d'un Homme juste et tolérant.

Croyez que ce n'est pas sans une profonde émotion que je vais demander au Président HIRN de remettre à Jean-Paul COSTA, en cette Cours Européenne des Droits de l'Homme, le Prix de la Tolérance Marcel RUDLOFF 2014.